



AVENANT N° 1 à l'ARRETE N° 2018-001 portant délégation de signature

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies
- Vu** L'arrêté ministériel n° MENH1501002A du 22 décembre 2014, Ministère l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de Madame Véronique Malé, administratrice territoriale, dans l'emploi de directrice générale des services de l'Institut polytechnique de Grenoble (G II).
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble.

ARRETE

Article 1

Suite à la nomination de **Madame Delphine CHATEL-BOURGEOIS aux fonctions de Responsable du Service Entreprise, Information, Emploi**, le nom de Madame Catherine CHAPEAU est remplacé par celui de Madame Delphine CHATEL-BOURGEOIS, à l'effet de signer les décisions relevant de la gestion et de son service pour les actes précisés **aux alinéas 1 et 2 de l'article 2 de l'arrêté n° 2018-001**.

Article 2

Le deuxième alinéa de l'article 3 est modifié comme suit :

3.2 International : Madame Hélène DESSAUX, Directrice, Direction Entreprises, Formation et International, à l'effet de signer des actes effectués par son service et cités ci-dessous :

- Gestion des bourses et de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers
- Gratification de stage (Demande de paiement de gratification)
- Paiement des bourses (signature du bordereau de paiement)
- Programme ERASMUS+ (Contrat de mobilité, contrat d'étude, Courrier de trop perçu)
- Bourse Explora SUP (Attestation de bourse)
- Bourse UFA Franco-Allemande (justification de l'utilisation des allocations)
- Programme avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (courriers, levée de caducité, attestation de bourse)
- Bourse d'excellence (Attestation de bourse, Attestation de présence)
- Bourse EIFFEL (Récapitulatif des dossiers de candidature envoyé à Campus France)
- SUMMER SCHOOL (Relevé de notes, Certificats de paiement, Certificat d'inscription)

Article 3

Les termes des articles 1, 3.1, 3.3, 4, 5, 6 de l'arrêté n° 2018-001 restent inchangés.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 2 novembre 2018. Elles prennent fin automatiquement en cas de changement de délégataire. La durée du présent arrêté est limitée au plus à la durée du mandat de l'administrateur général.

Article 5

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 29 octobre 2018

L'Administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance de la présente délégation
Le

SIGNE

Véronique MALÉ

Vu et pris connaissance de la présente délégation
Le

SIGNE

Delphine CHATEL-BOURGEOIS

Vu et pris connaissance de la présente délégation
Le

SIGNE

Hélène DESSAUX